



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2012

DOSSIER N° 5 :

UNION SPORTIVE BOUSCATAISE
(USB) - OCTROI D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUTITRE DE L'ANNEE
2012 SECTIONS FOOTBALL ET
RUGBY

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Juillet 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absente : 1

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME CALLUAUD (à M. BLADOU), MME THIBAUDEAU (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à M. JALABERT)

Absente : MME DESON

Secrétaire : M. QUANCARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2012

935-213300092-20120710-100712-5-DE

DOSSIER N° 5 :

**UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB)
OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU
TITRE DE L'ANNEE 2012
SECTIONS FOOTBALL ET RUGBY**

Supplémenté exécutoire

Reçu par le Maire le 13/07/2012

Publication : 13/07/2012

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

A l'issue de la saison sportive 2011/2012, les sections Football et Rugby de l'Union Sportive Bouscataise accèdent à la division supérieure.

Les footballeurs se hissent en Division Supérieure Régionale de la Ligue d'Aquitaine après avoir décroché le titre de champions de Division d'Honneur Régionale. Les obligations inhérentes au niveau atteint nécessitent notamment le recours à des éducateurs sportifs plus qualifiés et à un responsable technique jeunes (RTJ), diplômé du BEES 1. Il aura la charge de coordonner et de superviser les catégories de U6 à U18 en développant la politique sportive et l'état d'esprit du club.

Les rugbymen quant à eux montent en Division Honneur du Comité de Côte d'Argent. Leurs brillantes performances sont conjuguées à l'impossibilité momentanée d'utiliser le stade Jean-Jaurès (travaux de restructuration de l'ensemble sportif Jean-Jaurès depuis début mars). Cela provoque pour le club un manque de recettes liées à l'organisation d'événements à domicile (buvettes, organisation de matchs, vide greniers, fête du club).

Par courriers en date du 13 avril et 23 avril derniers, l'USB a sollicité la commune du Bouscat en vue de l'attribution de deux subventions exceptionnelles pour un montant global de 15 000 euros, lui permettant d'assurer ces différentes contraintes budgétaires.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU les propositions d'actions 2012/2013 et les demandes de financement présentées par les sections Rugby et Football de l'Union Sportive Bouscataise, respectivement les 13 et 23 avril 2012,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à l'U.S.B. pour ces deux sections, se décomposant comme suit :

- ❖ une subvention de 5000 euros pour l'USB Rugby
- ❖ une subvention de 10 000 euros pour l'USB Football

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2012 chapitre 65.

Fait et délibéré le 10 Juillet 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET